



FRAIS DE TRANSPORT 2019-2020

L'élève peut, au choix du parent, être voyagé par le transport scolaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ou par un transport personnel.

Les frais de transport aller-retour sont les suivants :

À partir d'une seule adresse et à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 1 073\$
Secondaire : 688 \$

À partir d'une seule adresse et à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 1 402 \$
Secondaire : 1 620 \$

À partir de deux adresses différentes situées à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 1 761 \$
Secondaire : 1 376 \$

À partir de 2 adresses différentes situées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 2 090\$
Secondaire : 2 308 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Préscolaire et primaire : 2 133 \$
Secondaire : 2 351 \$

Vous êtes invité à visiter le site de la Commission scolaire pour savoir si l'adresse de résidence de votre enfant se situe sur son territoire.

Transport par le transporteur de l'Académie Lafontaine : Une réduction de 25 % est accordée pour le 2^e enfant d'une même famille biologique et une réduction de 50 % est accordée pour les enfants suivants de ladite famille.